



P .V. 02 - 2023

CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Sous la présidence de Mme Caroline Villard Le Bocey, Vice-Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 30 janvier 2023
3. Communications du bureau du Conseil
4. Election de la présidente ou du président du Conseil
5. Communications de la Municipalité et réponses aux questions en suspens
6. Saison culturelle : présentation du projet par Madame Natacha Chapuis
7. Préavis 2023.02 CC – Achat de véhicules de voirie
8. Préavis 2023.03 CC – Création d'une impasse au chemin du Pontet et d'une continuité piétonne au carrefour Petit-Penthalaz route de Cossonay Gare
9. Communications des Commissions
10. Divers
11. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 41 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du PV du 30 janvier 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité avec la demande de modification signifiée par Madame la Conseillère, Fabienne Forlani.

3. Communications du bureau du Conseil

- Une commission consultative a été nommée pour la modification des statuts de l'ARASPE.
- Le premier trimestre 2023 s'est terminé, n'oubliez pas de transmettre vos vacances.
- La sortie du Conseil sera le 23 septembre 2023. Nous irons dans le canton de Genève où il est prévu d'aller visiter les studios de la RTS.



4. Election de la présidente ou du président du Conseil

Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey ouvre les débats :

- Madame la Conseillère Rosine Bourquin propose Madame Fabienne Forlani.
- Madame la Conseillère Fabienne Forlani accepte de se présenter.
- Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey demande au Conseil s'il accepte que Madame Fabienne Forlani devienne la nouvelle Présidente du Conseil ?
 - Madame Fabienne Forlani est élue à l'unanimité des voix sous les applaudissements.

5. Communications de la Municipalité et réponses aux questions en suspens

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi :

- Les comptes 2022 ont été clôturés il y a quelques semaines et seront présentés lors du prochain Conseil.
- Les travaux de rénovation de la laiterie ont commencé.
- Les travaux du terrain de foot vont commencer, certains éléments ont dû être revus mais si tout va bien ils commenceront début juin. La Municipalité s'est rendue à Corbeyrier voir le bois qui sera utilisé pour la construction.
- Nous nous sommes réunis avec les représentants du centre de tri postal ainsi que le directeur de l'entreprise Liebherr à la suite du postulat de Monsieur le Conseiller, Benoît Le Bocey. Il y a une volonté de la part de ces entreprises de développer les transports en commun dans la zone industrielle En Graveys.
- L'entreprise Agena a remporté l'appel d'offre pour la commande groupée de panneaux solaires. L'appel d'offre pour les pompes à chaleur est encore en cours.
- Le règlement PACOM a été mis à l'enquête et il a reçu 35 oppositions.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- La rénovation du bâtiment JVG2 est au stade du préprojet. Les architectes ont soumis des plans et ils seront montrés aux futurs utilisateurs prochainement.
- La Municipalité a mandaté la protection civile pour aménager un chemin de promenade au bord du premier des trois étangs de l'ancienne STEP, ces travaux seront réalisés en mai et en septembre 2023.
- Nous sommes en phase finale avec les communes de Penthaz et de Bussigny, aussi propriétaires du réservoir de Montjoux, de trouver un prestataire qui aura la solution la plus adaptée afin de nettoyer notre eau de la pollution au chlorothalonil. Le choix final sera soumis aux trois Municipalités pour validation et suivant les investissements nécessaires, il passera par un préavis auprès des Conseils communaux.
- La réfection du réservoir en Cuélet est à l'étape de l'appel d'offre.
- Une visite des deux réservoirs d'eau sera organisée le soir de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur le Municipal, Juan Carlos Hernandez:

- Les travaux de la rénovation de la laiterie ont commencé. Tout se déroule bien, les délais sont respectés et les nuisances sonores sont acceptables. La démolition du garage a été faite et l'excavation aussi. Vous aurez les informations de l'avancée des travaux lors de chaque séance du Conseil.
- Un inventaire global des assurances de la commune est en cours.



Monsieur le Municipal, Claude Herren:

- Chaque année une entreprise fait une inspection sur la sécurité de notre place de jeux et nous devons cette année faire des travaux afin de la mettre aux normes. Ces aménagements se portent aussi sur les arbres et arbustes qui ne doivent pas être dangereux pour les enfants.
- 40 nids d'hirondelles ont été placés sur les bâtiments communaux ainsi que privés dans le village.
- Des sapins ont été plantés avec l'aide des enfants de l'école de Daillens près du refuge.
- Un jardin éducatif sera aménagé vers la pompe à chaleur de l'école.
- Des travaux de génie civil et forestiers ont été entrepris pour sécuriser et préparer l'aménagement du nouveau chemin de l'étang. Il y aura aussi des panneaux éducatifs sur la faune et la flore présente le long de cette promenade.

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- Le préavis pour la rénovation et l'extension du collège du Cheminet a été accepté à l'unanimité par le Conseil intercantonal de l'ASI Venoge. Ce projet s'élève à CHF 35'000'000.-, 75 % sont à la charge de l'ASI Venoge et 25 % à la commune de Penthelaz. Ce montant englobe les CHF 2'000'000.- du crédit d'étude.
- Un arbre a été planté en l'honneur des treize enfants nés lors de l'année 2021 suivi d'un apéritif.
- En marge du tour de Romandie, les communes PPDLV ont organisé un tour de gourmandise. Près de 170 personnes sont venues à Daillens à vélo pour le petit-déjeuner.
- Le tir à l'arbalète aura lieu les 6 et 7 mai 2023 avec le samedi soir un l'apéritif offert par la commune suivi des traditionnels spaghettis.

6. Saison culturelle : présentation du projet par Madame Natacha Chapuis

Madame Natacha Chapuis, habitante de Daillens depuis quelques années et active dans le monde de l'événementiel présente le projet de la saison culturelle de Daillens aux Conseillers et Conseillères.

Madame la Conseillère, Rosine Bourquin : Pourquoi la fanfare ou l'école de musique ne font pas partie de la saison culturelle ?

- Madame Natacha Chapuis : Nous avons décidé de commencer avec des événements professionnels. Il sera néanmoins possible de transmettre les événements du village tel que les concerts de la fanfare pour qu'ils soient mis sur le site internet de la saison culturelle dans la section, « hors saison culturelle ».

Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn : Veuillez faire attention de laisser la possibilité aux habitants ainsi qu'aux autres sociétés du village de pouvoir aussi réserver la salle Jean Villard-Gilles.

- Madame Natacha Chapuis : Ce problème a été relevé et nous ferons attention à ne pas monopoliser cette salle. Nous avons envie de pérenniser les périodes des événements de la saison culturelle, il sera ainsi plus simple pour les autres utilisateurs de cette salle de connaître les périodes où nous la réserverons.

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Nous avons relevé lors d'un précédent Conseil que nous ne souhaitons pas surcharger les événements dans cette salle pour minimiser les nuisances.

- Madame Natacha Chapuis : Les événements prévus dans cette salle seront du théâtre musical, cela ne devrait pas engendrer trop de nuisances.



P .V. 02 - 2023

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Les événements de la saison culturelle ne seront pas plus nuisibles que les lotos qui se tenaient dans cette salle par le passé.

7. Préavis 2023.02 CC – Achat de véhicules de voirie

Les rapporteurs des commissions des finances et ad hoc lisent leur rapport.

Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey : Est-ce que le Conseil accepte le préavis 2023.02 ?

- Le préavis est adopté avec 38 voix pour et 2 abstentions.

8. Préavis 2023.03 CC – Création d'une impasse au chemin du Pontet et d'une continuité piétonne au carrefour Petit-Penthalaz route de Cossonay Gare

Les rapporteurs des commissions des finances et de l'urbanisme lisent leur rapport.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous allons utiliser un nouveau programme de gestion comptable qui uniformise à l'échelle suisse les règles comptables des collectivités publiques et il n'est plus possible d'amortir en une seule fois des dépenses. Cela permet de voir combien un investissement coûte à la collectivité sur la durée réelle de son amortissement.

Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli : A la suite de discussions avec des agriculteurs, il faudrait que les aménagements de cette impasse ne soient pas irréversibles mais permettent d'emprunter le chemin du Pontet en cas de nécessité.

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Il est question de bordures en pavé et d'espaces verts qui resteront au niveau de la route. L'accès y sera, en cas de besoin, possible.

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Est-ce que le service incendie a été consulté ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Le service incendie est mis au courant de chaque changement de cheminement dans un village.

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron : Cet aménagement va rediriger la circulation sur les routes cantonales du village et délester les routes communales dans ce cas quels aménagements seront fait pour que la sécurité et le confort des habitants de ces deux axes principaux ne s'empire pas ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Un radar pédagogique sera installé comme première mesure mais il est certain que ces aménagements vont retirer les priorités de droite qui ralentissaient la circulation à cet endroit. Un passage piéton sur la route de Cossonay-Gare est aussi l'un des éléments à l'étude dans le projet global d'aménagements routiers du village mais la priorité était de sécuriser l'acheminement piéton jusqu'à l'arrêt de bus.

Madame la Conseillère, Fanny Poget : La rue Jean Villard-Gilles qui passe entre l'Association Croqu'carotte et l'Auberge communale pour rejoindre le chemin du Pontet peut être facilement empruntée en cas de besoin urgent car son accès n'est bloqué que par des pots de fleurs. La salle Jean Villard-Gilles conserve deux chemins d'accès.

Madame la Conseillère, Daniela Gaillard : Avez-vous un calendrier pour les futurs aménagements des routes du village ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Le calendrier est connu. L'aménagement du 30 km/h du réseau secondaire de la commune sera bientôt finalisé et le prochain préavis routier sera soumis au Conseil en septembre pour les aménagements église-école.

Monsieur le Conseiller, Vincent Chatelain : Les riverains qui ont participé à la balade sur la circulation routière avaient soumis des propositions d'amélioration à la Municipalité sur la circulation des axes principaux. En avez-vous pris compte lors de l'élaboration de ce préavis ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : La Municipalité doit en premier respecter les exigences de la DGMR et ensuite prendre toutes les mesures qui lui sont possibles pour diminuer la vitesse au centre du village.



P .V. 02 - 2023

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Au niveau financier, il aurait été intéressant d'avoir une vue d'ensemble des projets et de chiffrer le tout en une fois.

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Il existe une étude globale de l'aménagement du village mais nous souhaitons prendre le temps de réfléchir sur chaque projet et d'avancer par étape.

Monsieur le Conseiller, Adrien Trolliet : En tant qu'agriculteur, j'aurais effectivement apprécié qu'on me consulte sur ces futurs projets d'aménagement.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Je propose de voter à bulletin secret.

- Proposition acceptée par plus d'un 5^e des Conseillers communaux.

Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey :

A la suite du dépouillement, le Conseil accepte le préavis 2023.03 avec 20 voix pour, 15 voix contre et 6 abstentions.

9. Communications des commissions

Commission ASI Venoge - Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron :

Le Conseil intercantonal a accepté à l'unanimité le projet de rénovation et d'extension du collège du Cheminet à Penthalaz. Les travaux commenceront durant le mois de juin. Une partie de l'infrastructure sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2024 – 2025 et le reste courant 2026. Une réserve de CHF 2'000'000.- a été incluse dans le budget de CHF 35'000'000.-, qui pourrait potentiellement ne pas être utilisée. A noter que le taux d'intérêt a été calculé à 2 % mais qu'il augmente et que le coût de la construction a aussi augmenté en deux ans à plus de 15 % ce qui pourrait influencer le montant final de ce projet.

Les comptes 2022 sont bénéficiaires de CHF 30'000.-. Le coût de l'élève par commune avait baissé entre 2016 et 2019 de CHF 3'600.- à CHF 3'114.- puis augmenté en 2021 à 3'993.- et CHF 4'668.- en 2022. Cette hausse est expliquée par le comité de direction par la reprise des activités extrascolaires et le début des cours de natation à la piscine des Chavannes. Nous avons une augmentation de CHF 1000.- entre 2016 et 2022 et c'est la même augmentation du coût par élève qui est attendue avec les frais relatifs au collège du Cheminet.

Madame la Conseillère, Daniela Gaillard : Comment est-il possible que nous payions CHF 1000.- de plus entre l'année 2016 et 2022 par élève à cause des cours de natation ?

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Ce montant ne comprend pas seulement les cours de piscine mais aussi sa construction.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Le problème des Conseils intercommunaux est que nous avons une perte de contrôle démocratique en étant une petite commune face aux autres.

Divers

Monsieur le Conseiller, Benoît Le Bocey : Pourriez-vous nous dire une fois les commissions nommées qui, entre la municipalité et les commissions doit se charger de la convocation ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : C'est le Municipal en charge du dossier qui doit convoquer la commission.
- Madame la Vice-Présidente, Caroline Villard Le Bocey : Lors de la nomination d'une commission, c'est la première personne nommée dans la liste envoyée par le bureau qui a la charge de sa présidence.



P .V. 02 - 2023

Monsieur le Conseiller, Benoît Le Bocey : Est-ce que vous prenez en compte les intérêts ou les estimations d'intérêts dans le montant annoncé d'un préavis qui est amorti sur plusieurs années lorsqu'il est nécessaire de passer par un emprunt ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Lors qu'il est nécessaire que nous emprunions, l'intérêt n'est pas compris dans le montant annoncé des préavis mais il sera ensuite compris dans le montant d'un loyer par exemple.

10. Contre appel

41 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 21h46.

La vice-présidente

La secrétaire

Benoît Le Bocey



Alberto Mocchi